

Seul le texte prononcé fait foi

**Cérémonie d'installation des membres
du Grand Conseil et du Conseil d'Etat le
26 juin 2007 à la Cathédrale de Lausanne**

**Intervention de
M. Pascal Broulis
Président désigné du Conseil d'Etat**

C'est avec émotion. C'est avec une véritable émotion. C'est avec beaucoup d'humilité que je prends la parole dans ce haut lieu du Pays de Vaud.

Nous voici donc dans ce lieu symbolique qu'est la Cathédrale de Lausanne.

C'est d'abord un lieu de transcendance et de spiritualité.

C'est aussi le cœur de rencontres et de cérémonies inscrites dans la mémoire des Vaudois.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de tirer quelques parallèles entre ce lieu historique et l'instant que nous vivons.

Notre Cathédrale remonte à des époques où Lausanne rayonnait loin, très loin.

Je ne donnerai que quelques exemples.

La Cathédrale de Lausanne a été consacrée en 1275 en présence des deux personnes qui comptaient le plus en Occident.

C'étaient l'empereur désigné Rodolphe de Habsbourg et le pape Grégoire X.

En outre, la Cathédrale attirait les pèlerins qui affluaient de partout pour vénérer les reliques de la Vierge, source de nombreux miracles.

Pendant des siècles, l'évêque et le Chapitre ont étendu leur pouvoir spirituel, et souvent temporel, sur presque l'entier du Plateau Suisse, englobant notamment les actuels cantons de Neuchâtel, de Fribourg ou de Berne.

Bref, nous nous trouvons dans un lieu à l'aura prestigieuse.

Il ne s'agit pas de revenir en arrière. Il ne s'agit pas de revendiquer un territoire ou un privilège.

Il s'agit plutôt de réfléchir aux moyens à disposition aujourd'hui pour donner ou redonner à notre canton l'éclat qu'il mérite. Depuis quelques années notre canton s'est montré particulièrement ouvert à l'autre. En se montrant tolérant à l'égard de l'extérieur, il renforce déjà son image.

Le Conseil d'Etat entend y consacrer les forces qu'il faut. Il émet le vœu que le parlement que la population toute entière s'associe à cet objectif.

En bonne logique, ne serait-ce qu'en raison de sa position géographique, notre canton doit se réaffirmer comme le pivot de la Suisse romande.

La parole du Canton doit peser davantage à Berne où se fait la politique helvétique et à Zurich où se prennent beaucoup de décisions économiques.

Mesdames, Messieurs, la Cathédrale était aussi le lieu où se sont mesurés longtemps deux pouvoirs, l'évêque et le Chapitre.

Cette tension a en général été bonne pour la population.

A l'orée d'une nouvelle législature, j'insiste ici sur l'importance de la séparation des pouvoirs, mais aussi sur l'importance de leur confrontation.

En gardant leur place, mais en jouant pleinement leur rôle, l'exécutif, le législatif, et le judiciaire doivent se respecter, mais aussi tenir leur position les uns par rapport aux autres.

Voilà une situation qui garantit une bonne gouvernance. Entre les pouvoirs, il faut donc une tension constructive.

A propos de tension, c'est ici que se déroula en 1536 la fameuse Dispute de Lausanne entre catholiques et réformés.

Mais l'endroit où nous sommes a pour première vocation d'être un lieu de réunion et de retrouvailles...

C'est un lieu où les gens se réunissent pour la foi, pour le recueillement, pour l'amour de la musique ou du bâtiment. Lieu que les protestants ont rouvert aux catholiques dans un esprit de concorde retrouvée.

J'aimerais que les nouvelles autorités cantonales s'inspirent de cette symbolique.

J'aimerais qu'elles se placent sous le patronage de cette concorde.

La collégialité a été progressivement refaçonnée lors de la précédente législature. Elle a permis des réalisations importantes.

Le parlement a également fait preuve d'une ardeur remarquable et a su trouver le consensus.

Sans collégialité, sans consensus, l'équilibre financier, la réduction de la dette, la mise en œuvre de la constitution ou l'ouverture de chantiers importants n'aurait pas été possible.

C'est cette manière de gouverner que le peuple vaudois a approuvé.

J'en veux pour preuve que les 5 conseillers d'Etat sortants ont été réélus.

Un tel événement ne s'était plus produit depuis 1990, soit depuis 17 ans.

La population vaudoise a envoyé un message clair à ses autorités : elle veut un gouvernement qui travaille à son service et qui travaille surtout dans l'unité.

Le nouveau Conseil d'Etat a entendu ce message.

Il l'a démontré dans la répartition de ses départements. Cette délicate opération a pu se dérouler sans heurt. C'est de bon augure.

Ce gouvernement continuera dans la même logique. Ce qui ne l'empêchera pas d'être surtout à l'écoute de ses concitoyens.

Mesdames et Messieurs, pour la première fois de son histoire, le Conseil d'Etat aura un président pour la durée de la législature.

Mais ce président n'est comparable ni au syndic d'une commune, ni à un premier ministre. Il reste un *primus inter pares*.

Comme le guet de la Cathédrale qui veille sur Lausanne depuis 600 ans, le président devra avoir une vision pour inspirer la politique du gouvernement.

Il devra prévenir non pas les incendies, mais les éventuels dysfonctionnements du collège.

Il aura à rappeler que c'est en parlant d'une seule voix que le Conseil d'Etat assure son autorité.

Il aura à rappeler s'il le faut au quatre coins du Château cantonal les règles de la collégialité...

La prochaine législature aura d'autres défis à relever.

Il faudra mener à bien des projets entamés et importants : je pense notamment au développement de la Fondation pour la petite enfance, à la mise en marche du métro M2.

Mais il y aura d'autres projets nouveaux au service de l'intérêt général.

Il est trop tôt pour les énumérer puisque le prochain programme de législature reste à écrire d'ici le mois de novembre.

Nous pouvons d'ores et déjà tracer quelques pistes.

J'en ai signalé une au début de mon propos : il s'agira d'affirmer davantage le Pays de Vaud à l'extérieur.

D'autres thèmes sont apparus lors de la campagne électorale.

Je pense à l'amélioration des transports publics, à l'intégration professionnelle des jeunes sortant de l'école, à la question de la cohérence des différents subsides sociaux, aux relations avec les communes, au maintien des chiffres noirs dans les comptes de l'Etat.

Je pense aussi à la promotion de comportements écologiques, au développement des Hautes Ecoles, sans oublier la culture, et j'en passe.

Il appartiendra au gouvernement de fixer des priorités entre ces différents projets qui paraissent hétérogènes.

Ces projets devront former un tout cohérent dans le Programme de législature.

Un ensemble de projets cohérent, tout comme des plaquettes en verre de couleurs différentes finissent, lorsqu'elles sont bien agencées, par former un vitrail ou une rosace.

Mesdames et Messieurs, le programme de législature sera le premier travail important du gouvernement dès le 1^{er} juillet.

Il appartiendra ensuite au Grand Conseil de s'exprimer sur ce projet.

Mais ce n'est que la première marche d'un escalier aussi abrupt et long que celui du beffroi de notre Cathédrale.

Il s'agira ensuite de réaliser ce programme.

Ce jour de fête que nous vivons maintenant sera suivi de 60 mois de labeurs.

Tel est le sort de chacun des élus vaudois qui se trouvent ici aujourd'hui.

Mais nous n'avons pas à nous en plaindre.

Car le travail à accomplir présente le double avantage d'être passionnant, très passionnant, et de servir l'intérêt public de ce canton que nous aimons.

Que vive le Pays de Vaud !